

Direction de l'Action Éducative

Tél. : 01 30 40 50 90

sscolaire@ville-taverny.fr

N/réf. : NK/SD/VN/ 2018-04-37

A l'attention de tous les parents d'élèves

Taverny, le 9 avril 2018

Objet : Inscriptions périscolaires – 2018/2019

Madame, Monsieur, Cher parent,

La rentrée scolaire 2018 est placée sous le signe du changement avec un retour à la semaine scolaire de 4 jours. Vos enfants auront désormais classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Temps scolaire et temps périscolaires étant intimement liés, le changement de l'un conduit à une évolution de l'autre. La municipalité reste attachée à proposer aux jeunes tabernaciens une offre éducative riche et diversifiée sur les temps péri et extra-scolaires, par le biais du conservatoire, de l'école municipale des sports, des accueils de loisirs, ...

C'est dans ce cadre que les principes d'organisation des accueils de loisirs à compter de la rentrée 2018 ont été approuvés par le Conseil municipal en sa séance du 22 mars 2018.

L'offre d'accueil périscolaire et extra-scolaire à la rentrée 2018

En période scolaire :

- Maintien de l'heure d'ouverture le matin à 7h15, avec un accueil possible de 7h15 à 8h20.
- Maintien de l'heure de fermeture le soir à 19h.
- Maintien de la première demi-heure incompressible sur le temps d'accueil du soir pour permettre une prise de goûter sereine et sécurisée, soit un départ possible qu'à compter de 17h pour les enfants accueillis.
- Maintien de la durée de l'étude à 1h30 pour les élémentaires du CE1 au CM2, soit une heure de fin d'étude fixée à 18h.

Sur le temps du mercredi :

- Démarrage de la journée à 9h. L'accueil le matin sera possible de 7h15 à 9h.
- Deux offres possibles :
 - en demi-journée (matin+repas) avec un départ à 13h30
 - en journée complète avec un départ possible à partir de 16h30, jusqu'à 19h.

Sur le temps des vacances :

- Démarrage de la journée à 9h (au lieu de 8h30 actuellement). L'accueil le matin sera possible de 7h15 à 9h.
- Maintien de l'heure de fermeture à 18h30, avec un départ possible à partir de 16h30.

Des regroupements de structures pour la journée du mercredi, à l'image de ce qui existe actuellement pour les vacances, sont envisagés mais ne sont pas à ce jour pas définis.

Modalités de fréquentation des accueils de loisirs à la rentrée 2018

Deux étapes pour vous permettre une fréquentation des accueils par votre enfant.

Etape 1 : l'inscription administrative Du 2 mai au 7 juillet 2018

Préalable indispensable quel que soit le temps d'accueil (matin, soir, midi, mercredi, vacances), cette inscription est à réaliser auprès du service Accueil de la Direction de l'Action éducative du 2 mai au 7 juillet 2018

Sans cette inscription, votre enfant ne peut être accueilli et vous ne pourrez pas accéder aux réservations.

Etape 2 : la réservation Au maximum J-8 avant le jour de fréquentation

Nécessaire pour tous les temps, à l'exception du temps du matin, la réservation est à activer en ligne en vous connectant au :

- **Portail Elios pour le midi** : <https://bonapp.elios.com>
- **Portail Famille de la Ville pour les temps du soir, du mercredi et des vacances** : <https://taverny.relation-usagers.fr>

Pour les familles ne souhaitant pas créer un compte sur les portails, il est possible de procéder aux réservations par :

- Téléphone au 01 41 29 38 74 pour le temps du midi
- Coupon pour les temps du soir, du mercredi et des vacances, disponible dans les accueils de loisirs et au service Accueil de la Direction de l'Action éducative.

Toute réservation peut être annulée dans le délai de J-8 avant le jour de fréquentation, par les mêmes moyens que pour la réservation (portails, coupons pour le soir, le mercredi et les vacances, téléphone pour le midi).

Dans le cas où, pour des raisons professionnelles, vous ne seriez pas en mesure de respecter ce délai de réservation/annulation, il conviendra que vous preniez rendez-vous dès la rentrée scolaire avec le responsable de l'accueil de loisirs avec lequel vous déterminerez une organisation de gestion. Toutes les coordonnées 2018/2019 seront en ligne sur le site internet de la ville (www.ville-taverny.fr) d'ici la fin du mois de juin 2018.

Pour vous permettre de procéder à l'inscription administrative, vous trouverez joint à ce courrier le dossier, comprenant :

- Le formulaire foyer 2018/2019 (un par foyer),
- La fiche sanitaire de liaison Accueil de loisirs (une par enfant),
- Les pièces à présenter pour la constitution des dossiers et les autorisations de prélèvement.

L'inscription administrative peut se faire :

- Par courrier en renvoyant l'intégralité des documents au service Accueil de la Direction de l'Action éducative,
- Auprès du service Accueil de la Direction de l'Action éducative, les lundis et jeudis de 13h30 à 17h30, les mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.
Le service sera ouvert les samedis 26 mai, 16 juin et 7 juillet 2018 de 9h à 12h.

J'attire votre attention sur le fait que tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Pour rester au fait de l'actualité éducative sur la Ville de Taverny, je vous invite à vous abonner à notre newsletter Education, depuis le site internet de la ville : www.ville-taverny.fr

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher Parent, l'expression de ma considération distinguée.



Adjoint au Maire délégué à l'Éducation
et à la Péri-scolaire et à la Petite Enfance

Nicolas KOWBASIUK

POUR SE RESUMER

ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE A LA RENTREE 2018

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI		MERCREDI
7h15-8h30	Accueil	Accueil	Accueil	Accueil	7h15-9h	Accueil échelonné
8h30-11h30	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole	9h-13h30	Demi-journée avec repas
11h30-13h30	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	<u>OU</u>	
13h30-16h30	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole	7h15-9h	Accueil échelonné
16h30-19h	Accueil	Accueil	Accueil	Accueil	9h-19h	Journée complète départ possible à partir de 16h30
Départ possible à partir de 17h Etude du CE1 au CM2 de 16h30 à 18h						

MODALITES DE FREQUENTATION DES ACCUEILS DE LOISIRS

	ETAPE 1 INSCRIPTION ADMINISTRATIVE	ETAPE 2 RESERVATION
Temps d'accueil concernés ?	Tous (matin, midi, soir, mercredis, vacances)	Accueil soir Accueil midi Accueil mercredi Accueil vacances
Quand ?	Du 2 mai au 7 juillet 2018	A partir du 20 août 2018 Et dans le délai de J-8 avant le jour de fréquentation
Comment ?	Dossier d'inscription joint à ce courrier	Midi : portail Elios : https://bonapp.elior.com ou téléphone : 01 41 29 38 74 Soir, mercredi et vacances : portail Familles : https://taverny.relation-usagers.fr ou coupon à disposition dans les accueils de loisirs ou à l'Accueil de la Direction de l'Action éducative
Où ?	Service Accueil de la Direction de l'Action éducative Hôtel de Ville	-

Direction de l'Action éducative

Service Accueil

Tél : 01 30 40 50 90

sscolaire@ville-taverny.fr

Objet : pièce jointe au courrier n°2018-04-

**LISTE DES PIÈCES A PRESENTER POUR LA CONSTITUTION DU
DOSSIER PERISCOLAIRE 2018/2019**

Pour toute nouvelle inscription ou renouvellement d'inscription aux activités périscolaires

- Livret de famille ou extraits d'acte de naissance des enfants à charge datant de moins de 3 mois
- Pièces d'identité des responsables légaux de l'enfant à inscrire
- Carnet de vaccinations de l'enfant à inscrire
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- N° Allocataire CAF, à défaut, Avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016 des adultes du foyer
- Attestation d'assurance – responsabilité civile pour la famille ou Assurance couvrant les activités extra-scolaires (n° de contrat)
- Jugement de divorce / justificatif de garde alternée ou partagée accompagné du calendrier signé des deux parents si accord amiable

Si paiement des factures Restauration par prélèvement automatique et en cas uniquement de 1^{ère} demande d'autorisation de prélèvement ou changement de coordonnées bancaires

- Autorisation de prélèvement téléchargeable sur le site internet ou à disposition à l'Accueil de la Direction de l'Action éducative dûment renseignée, datée et signée
- RIB (Relevé d'Identité Bancaire)

Ces documents sont destinés à la société Elior, délégataire du service de Restauration scolaire.

Si paiement des factures Accueils de loisirs par prélèvement automatique et en cas uniquement de 1^{ère} demande d'autorisation de prélèvement ou changement de coordonnées bancaires

- Autorisation de prélèvement téléchargeable sur le site internet ou à disposition à l'Accueil de la Direction de l'Action éducative dûment renseignée, datée et signée
- RIB (Relevé d'Identité Bancaire)

Ces documents sont destinés au service Accueil de la Direction de l'Action éducative.

Merci de renseigner ce document relatif à la/aux personnes composant le foyer

COORDONNEES DU/DES RESPONSABLE(S) DU FOYER

Adresse :

CP : Ville : Téléphone fixe :

Responsable 1 foyer

Responsable 2 foyer

Lien de parenté avec l'/les enfant(s) :

Nom :

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Téléphone portable :

Adresse mail : @

Profession :

Téléphone professionnel :

N° Allocataire CAF :

Lien de parenté avec l'/les enfant(s) :

Nom :

Nom de naissance:

Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Adresse mail : @

Profession :

Téléphone professionnel :

N° Allocataire CAF :

Situation du foyer

- Marié(e)
 Divorcé(e)s
 Célibataire
 Union libre
 Pacs
 Veuf(ve)

Cadre réservé au service Accueil de la Direction de l'Action éducative

Initiales de l'agent en charge de l'instruction du dossier :

N° de famille Technocarte :

Ressources du foyer :

QF : T

Nombre d'enfants à charge :

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des inscriptions scolaires et périscolaires des prestations de la ville de Taverny. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Direction de l'Action éducative ».

Nom de l'enfant : Prénom de l'enfant
 Né(e) le : ... / ... / École fréquentée : Niveau de Classe :

Responsable légal 1 Autorité parentale : oui/non*	Responsable légal 2 Autorité parentale : oui/non*
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse:	Adresse:
Tél. Maison :	Tél. Maison :
Tél. Portable :	Tél. Portable :
Adresse Professionnelle :	Adresse Professionnelle :
Tél. Travail :	Tél. Travail :

* rayer la mention inutile

Situation des parents Mariés Pacsés Union libre Séparés Divorcés Veuf (ve)

En cas de séparation ou de divorce

- la résidence principale de l'enfant est fixée chez :

responsable légal 1 : père / mère / tuteur* responsable légal 2 : père / mère / tuteur*

* rayer les mentions inutiles

- la garde de l'enfant est : partagée alternée exclusive

Renseignements obligatoires en cas d'accident

N° d'immatriculation Sécurité Sociale dont dépend l'enfant :

L'enfant est-il assuré ? Responsabilité civile Individuelle accident

Nom de l'assureur : N° de Contrat :

Adresse de l'assureur :

Téléphone de l'assureur :

Renseignements médicaux

• **Vaccinations**

(se référer au carnet de santé de l'enfant)

Vaccins obligatoires	OUI	NON
Diphtérie		
Tétanos		
Poliomyélite		
Autre		

• **Traitements médicaux et allergies**

L'enfant suit-il un traitement médical ? **oui** **non** *Si oui, joindre l'ordonnance et les médicaments correspondants.*

L'enfant a-t-il des allergies ? Asthme **oui** **non**

Médicamenteuses : **oui** **non**

Alimentaires avec Panier Repas **oui** **non** *Si oui, joindre le PAI*

Autres :

• **Recommandations utiles des parents :**

L'enfant porte-t-il des lentilles, lunettes, prothèses auditives, dentaires, autre* :.....

* rayer les mentions inutiles

L'enfant a-t-il des difficultés de santé (maladie, hospitalisation, opérations,...) nécessitant des précautions à prendre en collectivité ?

Renseignement restauration

Votre enfant mange-t-il de la viande de porc ? **oui** **non**

AUTORISATIONS PARENTALES

Je soussigné(e), M. Mme, Mlle.....responsable légal(e) en qualité de père-mère-tuteur légal(e)* de l'enfant déclaré ci-dessus,

* rayer les mentions inutiles

• **Autorisations aux soins**

Autorise/n'autorise pas *

- Le personnel de la structure d'accueil à prendre toutes les initiatives nécessaires en cas d'accident ou de maladie subite de mon enfant ;
- Le personnel de la structure d'accueil à contacter les personnes responsables légales de l'enfant devant être prévenues dans les plus brefs délais ;
- En cas de maladie, fièvre, les personnels des accueils à administrer les médicaments prescrits par le médecin traitant, seulement si une ordonnance précise indiquant la durée du traitement et sa récurrence est fournie, les médicaments transmis dans leur boîte d'origine et une décharge de responsabilité parentale pour les personnels des accueils signée d'au moins un responsable légal ;
- Le personnel de la structure d'accueil à appliquer de la crème solaire en cas de nécessité.

Autorise/n'autorise pas *

- Le transfert aux urgences ;
- L'équipe médicale à pratiquer les gestes qu'elle jugera indispensables au regard de l'état de santé de mon enfant.

• **Autorisation de filmer-photographier**

Autorise/n'autorise pas* mon enfant à être filmé/photographié* aux fins d'utilisation des projets pédagogiques, et communications municipales (journal municipal et site internet de la ville).

• **Autorisation de transport et activités**

Autorise/n'autorise pas* mon enfant à participer à des sorties organisées par la structure, et le cas échéant à prendre le car ou minibus municipal ou les transports en commun.

• **Autorisations de départ de l'enfant**

Autorise/n'autorise pas* mon enfant.....à partir seul(e) de la structure àh.....

Autorise/n'autorise pas* les personnes majeures mentionnées ci-dessous à venir chercher mon enfant à la structure sur présentation d'une pièce d'identité.

NOM- PRENOM	ADRESSE	LIEN DE PARENTE	N° TELEPHONE

* rayer les mentions inutiles

Je soussigné(e), Mme, M. (rayer la mention inutile)confirme que cette demande est déposée en concertation entre les responsables légaux.

Taverny le

Signature du /des responsables légal(ux)

MANDAT DE DOMICILIATION EUROPEENNE SEPA CORE

RUM : (à remplir par Elior)

Prélèvement :

Récurrent

Choix de date de prélèvement :

Fin du mois en cours (autour du 25)

Ou

(Cocher la case correspondante)

Début du mois suivant (autour du 6)

Identité du créancier

Nom du créancier : **ELRES** CDPF (à remplir par Elior) :
Adresse : Tour Égée – 11, allée de l'Arche
92032 Paris La Défense
Identification créancier SEPA (ICS) : FR30ZZZ313653

Identité du débiteur

M. Mme N° Compte Famille :

Nom :

Prénom :

E-mail :@.....

Téléphone :

Adresse (N° et rue) :

Code postal et ville :

Pays :

Compte à débiter

N° de compte IBAN :

Code BIC :

Merci de joindre un relevé d'identité bancaire au présent mandat.

Date : / / 20

Lieu :

Signature obligatoire du débiteur :



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) NOM DU CREANCIER/ICS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de NOM DU CREANCIER/ICS. Vous bénéficiez d'un droit de remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Toute demande abusive pourra faire l'objet d'un recours de NOM DU CREANCIER/ICS.

Au moins 5 jours calendaires avant la date d'échéance du prélèvement, NOM DU CREANCIER/ICS vous adressera, par tout moyen, une notification préalable comportant les informations suivantes : 1) montant prélevé ; 2) date de prélèvement ; 3) Référence du mandat ; 4) numéro ICS.

Note : vos droits concernant le présent Mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

***sans information sur la date choisie nous appliquerons par défaut un prélèvement en fin de mois.**